



SOS Villages d'Enfants

SOS VILLAGES D'ENFANTS

6, cité Monthiers
75009 PARIS
Tel : 01 55 07 25 35 - Fax : 01 49 95 02 85
Site : www.sosve.org
Mail : mbrivet@villages-enfants.asso.fr
Contact : Marianne Brivet
Contact presse : Françoise Moulin

Date de création : 1956

Budget annuel 2004 : 39 M€ en France (296 M€ à l'international)

Recettes parrainages 2004 : 6,5 %

Nombre de salariés : 380 salariés en France dont 342 au sein des 13 villages d'enfants SOS en France

Présence d'antennes dans les pays d'intervention : Dans chaque pays d'intervention, une association nationale est créée et est représentée par un bureau national qui emploie les salariés oeuvrant au sein des structures.

Salariés locaux : 23 500 dont 6 450 mères SOS

Mission de l'association : SOS Villages d'Enfants a pour mission principale d'accueillir dans la durée des fratries d'enfants orphelins, abandonnés ou dont la situation familiale nécessite un placement. Frères et sœurs grandissent auprès d'une mère SOS dans une maison de type familial. Ils sont élevés dans l'affection et la confiance pour les conduire à une vie d'adultes autonomes et responsables. En reformant un cadre de vie familial, en permettant aux frères et sœurs de partager la même enfance, SOS Villages d'Enfants fait le pari de l'affection comme tremplin d'aide à la reconstruction.

Pays d'intervention : La fédération internationale est présente dans 132 pays ; l'association française soutient plus particulièrement les pays suivants : Bosnie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Equateur, Honduras, Haïti, Inde, Indonésie, Laos, Madagascar, Mali, Maroc, Népal, Roumanie, Rwanda, Somalie, Togo, Vietnam.

Nombre d'enfants bénéficiaires (des parrains français) : 18 500

Nombre de parrains : 9 700

Bénéficiaires du parrainage :

SOS Villages d'Enfants accueille des enfants orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents pour raisons familiales graves dans les villages d'enfants SOS. L'aide apportée s'élargit aux enfants démunis des quartiers avoisinants au village d'enfants SOS par l'accès, qui leur est réservé, aux jardins d'enfants, écoles, collèges, dispensaires, centres sociaux...

Aides apportées par le parrainage :

- Construction des villages d'enfants SOS
- Prise en charge globale sur environ 15 ans des enfants orphelins et abandonnés : Financement de l'accueil des enfants isolés jusqu'à leur autonomie (hébergement, santé, nutrition, scolarité, éducation, formation professionnelle, loisirs, sports, acquisition de l'autonomie...) Financement du personnel éducatif en particulier des mères SOS.
- Protection de l'abandon : Location ou construction de structures annexes pour les programmes de soutien aux familles démunies dans le cadre de la politique de prévention de l'abandon. Financement du soutien aux familles : scolarité des enfants, santé et nutrition des familles, protection maternelle et infantile, amélioration de l'habitat et des infrastructures, activités économiques ou formations professionnelles des parents...

Types de parrainages proposés par l'association française : « Parrainage de village » pour un soutien à l'ensemble des 100 à 150 enfants vivant au sein du village : à partir de 20 € par mois. « Soutien régulier aux villages d'enfants » pour un soutien à l'ensemble des 5 500 enfants accueillis dans les villages d'enfants dans le monde : à partir de 10 € par mois. SOS Villages d'Enfants peut proposer également sur certaines situations le parrainage de projet (ex : Tsunami)

Informations données aux parrains : Un dossier complet sur le village parrainé, le bulletin trimestriel l'association « Villages de Joie » (diffusé à 200 000 exemplaires) et une lettre semestrielle sur le(s) village(s) d'enfants soutenu(s).

Utilisation des ressources de l'association :

87,33 % missions sociales, 8,62% frais d'appel à la générosité du public, 2,72% frais d'information et de communication, 1,33% % frais de gestion. Toutefois, il faut noter que 90% des recettes de parrainages sont affectées au village d'enfants parrainé.

Affiliations : Membre consultatif sur les questions de l'enfance à l'ONU via la fédération internationale, SOS Kinderdorf International. Membre du Comité de la Charte de Déontologie depuis 1992. Membre du Collectif Asie Enfants Isolés. Membre de PARMONDE.